AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 85F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (7) 862.20.30 (Postes 426 et 427)

4 Novembre 1981

Bulletin n° 30

ARBRES FRUITIERS

FEU BACTERIEN DU POIRIER :

Devant la menace d'introduction de cette maladie en culture fruitière et ornementale un traitement cuprique à raison de 250 g de cuivre à l'hl est vivement conseillé sur tous les poiriers et les espèces ornementales très contaminables : aubépines, cotoneasters, pyracantha, cognassiers, sorbiers, pommiers.

Ce traitement préventif doit être généralisé en pépinière où les risques de contamination et ensuite de dissémination sont les plus importants. En cas de dépérissement anormal par déssèchement à partir de l'extrémité des rameaux, veuillez nous alerter dès que possible.

MALADIES BACTERIENNES : (CERISIERS, PRUNIERS)

Contre les affections causées par Pseudomonas syringae et Pseudomonas mors-prunorum, il est encore possible d'appliquer un traitement cuprique à raison de 200 g de cuivre métal à l'hectolitre.

CORYNEUM : (PÊCHERS NECTARINES...)

Dans les vergers où ce champignon est observé (taches rouges, puis perforations au niveau des feuilles et petits chancres sur les rameaux), appliquer vers la fin de la chute des feuilles un produit cuprique ; bouillie bordelaise neutre de préférence.

Les arbres traités contre le dépérissement bactérien selon nos préconisations sont estimés protégés contre le Corynéum. Il n'y a donc pas lieu d'intervenir.

Imprimerie de la Station RHONE-ALPES. Le Directeur-Gérant : R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

GRANDES CULTURES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE :

Les semis les plus précoces ont maintenant 2 feuilles ; il convient donc d'être vigilant puisque les cultures arrivent au stade à partir duquel les traitements peuvent être réalisés.

Cependant, la période assez froide que nous avons traversée dans la dernière décade d'Octobre a freiné la multiplication des pucerons qui sont très peu nombreux sur les cultures de céréales.

Néanmoins, et surtout si le temps doux que nous connaissons ces jours se poursuit, il est très important de surveiller les parcelles afin de traiter si on compte plus de un puceron par plante ou si la population est faible, mais en augmentation rapide.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE, Chef de la Circonscription Rhône-Alpes : R. GIREAU

DLP 13-11-81881876

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION GENERALE

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON Cedex 3

En 1981, la diffusion des Avertissements Agricoles s'est améliorée grâce à un équipement mieux adapté et une équipe renouvelée.

Pour 1982, d'autres améliorations sont en cours avec les Bulletins spécialisés et régionalisés. En début d'année, vous recevrez : des informations générales sur la protection des cultures et la reconnaissance des parasites, des résultats d'essais, des renseignements sur l'utilisation et le choix des produits.

Mais surtout, l'expédition pouvant maintenant être assurée dans les moindres délais, le soir même en cas d'urgence, vous recevrez à domicile un Bulletin tenant compte des observations et relevés de la veille. Dans les cas importants, ce sera aussi rapide et mieux documenté qu'un répondeur téléphonique.

Par suite de frais supplémentaires consécutifs à l'augmentation des charges et plus particulièrement au nouveau tarif postal déjà appliqué depuis Janvier 1981 aux périodiques de l'Administration et des Etablissements Publics, nous avons été obligés de relever le prix de l'abonnement qui a été fixé à 85 Frs pour l'Edition Générale tarif individuel et 70 Frs en collectif.

Nous vous remercions de votre confiance qui nous incite à progresser et nous sollicitons vos observations et suggestions pour mieux vous servir et répondre à vos besoins.

Pour des raisons de gestion de fichier et de comptabilité, nous vous demandons de renouveler vos abonnements durant l'une des deux périodes suivantes :

- première quinzaine de Novembre,
- Janvier 1982.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que seuls les abonnés enregistrés avant le 1er Février 1982 pourront bénéficier de l'envoi de documents généraux tels que la liste des produits phytosanitaires autorisés à la vente.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES EDITION GENERALE

☐ ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT

TARIF INDIVIDUEL 85 F
TARIF COLLECTIF 70 F
(1 règlement pour 10 abonnés au moins)

NOM : .... PRENOM : ....

ADRESSE : ....

....

Libellez votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de : REGISSEUR DES RECETTES D.D.A.
Pour les chèques postaux, Compte n° 9431-17 A LYON.
Envoyez VOTRE CHEQUE ET CE COUPON dûment rempli à :
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX 55 rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3.

P432